

Journal de Roubaix

Quotidien de Roubaix Tourcoing et de la Région

M. Laval exhorte les Français au calme et à l'entente

ET IL EXPOSE LA POLITIQUE DE SON GOUVERNEMENT SUR LES GRAVES PROBLÈMES DE L'HEURE PRÉSENTE

Le franc :

Judi, c'est le sort du franc qui se décidera. Le moment est venu de choisir. Quant à nous, notre décision est irrévocable. Le maintien des économies évite la dévaluation.

Les ligues :

Aucune faction n'a le droit de substituer son autorité à celle de l'Etat. Le Gouvernement imposera à tous le respect de la loi. Je condamne la violence d'où qu'elle vienne.

Le conflit :

Il faudra bien trouver, et le plus vite possible, une solution honorable et juste qui concilie les principes du Pacte de Genève et les intérêts de l'Italie.



M. PIERRE LAVAL AU MICRO.

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 26 NOVEMBRE (Minuit).

M. Pierre Laval, en s'adressant au pays, a tenu le langage d'un homme qui ne redoute pas le jugement de la postérité.

On ne s'excuse pas d'avoir rendu service, déclarait-il y a quelques jours, M. Georges Mandel. M. Pierre Laval, en retraçant l'œuvre qu'il a accomplie, en rappelant l'état de nos finances au moment où il a pris le pouvoir, peut justifier de services éminents. Il n'a pas à s'en excuser. Il a le droit de dire, comme il l'a fait, qu'il a défendu le franc et la paix.

Cette tâche nécessaire a été accomplie dans des circonstances difficiles. Elle n'a pas toujours été agréable à l'opinion, qui se révolte parfois contre les sacrifices qu'on exige au nom de l'intérêt général. M. Pierre Laval aurait pu dire que la popularité est plus facilement acquise aux démagogues qu'à ceux qui veulent remonter la pente d'une politique de facilité. Mais le Président du Conseil n'a pas pour habitude de s'appesantir sur ses mérites. Il a voulu seulement attirer l'attention du public sur la grave alternative qui se pose devant le pays: ou bien sauver le franc et la paix, ou bien se précipiter dans de graves aventures.

Le passage essentiel du discours de M. Pierre Laval traite des nouveaux périls qui menacent le franc.

D'après critiques sont dirigées contre sa politique. Le droit de critiquer appartient à tous dans une démocratie, mais les censeurs impitoyables savent-ils toujours qu'ils contribuent à créer le mal qu'ils dénoncent. Ce sont eux qui aggravent les difficultés de tréorerie, provoquent l'hémorragie de l'or. Les censeurs repoussent la question, que M. Pierre Laval se refuse lui-même à admettre, mais ils la rendent inévitable en sabotant sa politique d'économies.

M. Pierre Laval estime donc que le Parlement doit se prononcer sans délai. C'est ce qu'il lui demandera jeudi. Il exigera un vote rapide qui décidera du sort du franc.

Est-ce à dire que le Gouvernement se désintéresse de la question des ligues? Certes non. M. Pierre Laval a déclaré qu'il assumerait la sauvegarde des institutions républicaines. En fait, le Conseil des ministres, tenu dans la matinée, a décidé d'incorporer dans un projet de loi les dispositions essentielles du rapport Chauvin. A certains égards, il a même renforcé les dispositions prévues puisqu'il a été décidé que les préfets auraient le droit d'interdire, sous leur seule responsabilité, certaines réunions publiques et même privées.

Mais l'appareil des lois n'atteindra son but que si les Français comprennent eux-mêmes que, pour sauver la paix et le franc, ils doivent travailler à se réconcilier. M. Pierre

Quand le franc était en péril...

L'impôt rentrerait mal; l'emprunt ne se plaçait pas; la fermeture des guichets pouvait être envisagée à brève échéance. La ruine et la misère menaçaient tous les citoyens et, avant tout, les fonctionnaires, les pensionnés, les retraités, les rentiers.

A la Bourse, la panique s'accroissait sous les coups de la spéculation. Des sorties d'or massives se produisaient. Dans les Caisse d'épargne et dans les banques, les demandes de remboursement affluaient; les retraits excédaient les dépôts. Le franc était en péril. Des décisions importantes et urgentes s'imposaient.

Le déficit du budget en cours d'exécution allait être d'au moins dix milliards. En quatre ans, l'Etat avait emprunté plus de 70 milliards. Il fallait par des économies immédiates et substantielles, redresser cette situation.

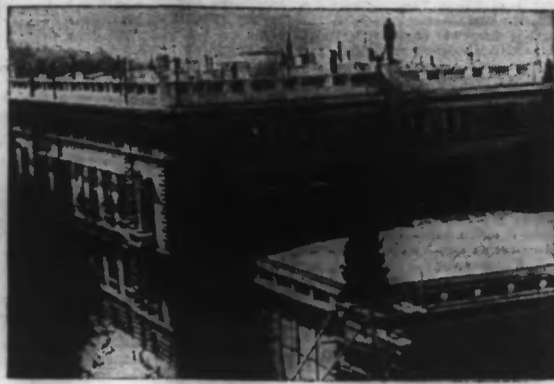
C'est le mandat que le Parlement nous avait donné. Il était précis. Nous ne devions agir sans retard. Nous l'avons fait.

Dix milliards d'économies

Dès le 16 juillet, vingt décrets-lois apportaient 6 milliards 650 millions d'allègements et de ressources nouvelles au budget de l'Etat. Par ces mêmes décrets, des réductions très importantes étaient réalisées dans les dépenses de la Caisse autonome, des chemins de fer, des départements et des communes, de telle sorte que les économies réalisées sur l'ensemble des dépenses publiques atteignent près de dix milliards. Les dépenses du budget de l'exercice en cours, celui de 1935, avaient été estimées à 47 milliards 800 millions. Celles du projet de budget pour 1936, ne représentent plus que 40 milliards 10 millions. De 1935 à 1936, la réduction des dépenses sera donc de près de 8 milliards, soit de plus de 16 1/2 %.

(Lire la suite page 2.)

LE ROI DE GRÈCE S'INSTALLE



LE PALAIS ROYAL À ATHÈNES, OU LE ROI GEORGES A ÉLU DOMICILE.

Athènes, 26 novembre. — Le général Condylis s'est rendu, à 11 heures, au palais, où il s'est entretenu avec le Souverain de la crise ministérielle. Le général Condylis est resté auprès du Roi deux heures environ. A sa sortie du palais, il a déclaré qu'il avait conseillé au Roi la dissolution

de l'Assemblée et des élections faites par un gouvernement fort, choisi par le souverain. Le Roi l'a remercié et l'a prié de continuer l'expédition des affaires courantes, jusqu'à la fin des consultations et jusqu'à ce qu'une décision soit intervenue.

En Ethiopie, on s'attend à une grande bataille sur le front de l'Ogaden

MORT DE L'ANCIEN EMPEREUR, LIDJ YASSOU



POUR LUTTER CONTRE LES SANCTIONS, DES ENFANTS ITALIENS REMETTENT LEURS JOUETS EN ACIER À UN OFFICIER. (Ph. Keystone.)

Addis-Abeba, 26 novembre. — On croit qu'une grande bataille va avoir lieu sur le front de l'Ogaden d'ici à quelques jours.

Des colonnes de camions ont été envoyées, mardi, en direction de ce front et notamment vers Gerlogubi.

Le ras Nacibou, commandant en chef des troupes du front de l'Ogaden, a inspecté les travaux de défense de Sasabaneh qui n'est jamais tombé aux mains des Italiens. Le Gouvernement dément que l'Ogaden central et méridional, représentant 100.000 kilomètres carrés et 80.000 habitants, se soit soumis aux Italiens. On confirme officiellement la mort, survenue accidentellement, du dèdjas Gougaha Allyou, mais on dément formellement celle du ras Seyoum.

Le communiqué italien

Rome, 26 novembre. — Le communiqué n° 55 indique que la colonne de Danakils a repris son action de nettoyage sur le versant oriental du haut plateau. Les actions vers le Tembien ont été reprises tandis que des bataillons de Chemises Noires organisent le territoire de Gheralta jusqu'au passage d'Abaro. Sur le front du deuxième corps d'armée, le barambas Tedla Fanta, qui a fait sa soumission, a battu avec ses guerriers de forts groupes éthiopiens et les a chassés au-delà du fleuve Oueri. Sur le front de Somalie, une colonne rapide a attaqué un camp éthiopien à cent kilomètres au nord de Dolo, à Lamascillindi. Après cinq heures de combat, l'ennemi a été dispersé. Une centaine d'Éthiopiens, dont deux grasmatch, ont été tués.

Les pertes italiennes s'élèvent à quatre morts, cinq blessés et deux disparus. Ce sont tous des Doukats éthiopiens, une escadrille d'aviation de Somalie a bombardé les fortifications éthiopiennes de Dagabur.

La mort de l'ancien empereur Lidj Yassou

Addis-Abeba, 26 novembre. — L'ancien empereur Lidj Yassou serait décédé dans sa résidence de Garamulata, province du Harrar, où il était exilé depuis près de 20 ans. Il est mort de paralysie générale.

On confirme d'Addis-Abeba que les Italiens ont abandonné Gorahai et Guerlogubi

Addis-Abeba, 26 novembre. — Le Gouvernement confirme que les Italiens ont abandonné Gorahai et Guerlogubi, sur le front de l'Ogaden, se réfugiant à Oual-Oual et à Wardari. Les Éthiopiens s'apprentent à occuper les deux premiers postes. (Lire la suite page 2.)

Les Soviets créent une nouvelle décoration

Moscou, 26 novembre. — M. Staline, après avoir créé les ordres du « Travail », de « Lénine », du « Drapeau rouge », et de l'« Étoile rouge », vient de mettre en circulation une cinquième décoration: l'« Insigne d'honneur ».

Faisant appel au patriotisme de la Chambre, le Gouvernement demandera jeudi la discussion de sa politique financière

IL SEMBLE MAINTENANT DEVOIR L'EMPORTER

Les décisions prises au Conseil des ministres de mardi matin ont produit sur les délibérations du groupe radical-socialiste l'effet d'apaisement qu'il était normal d'attendre. Seul certains extrémistes ont manifesté encore quelque mauvaise humeur d'avoir à laisser s'engager le plan financier le débat qui marquera l'ouverture de la session extraordinaire.

Il semble maintenant que ce débat s'engagera sans difficultés insurmontables pour le Cabinet Laval, et se terminera par une approbation de la politique des décrets-lois avec quelques réserves sur les allègements ou modifications à apporter à certains d'entre eux.

Le ministre de la Marine ou le chef d'Etat-Major général pourront parler eux-mêmes aux réunions tantôt les fois que le Gouvernement le jugera nécessaire.

Le Gouvernement accepterait pour les ligues certaines dispositions du rapport Chauvin

Paris, 26 novembre. — Les délibérations du Conseil des ministres ont été consacrées en grande partie à l'examen fait par M. Marcel Régnier de la situation financière, à la rentrée du Parlement, et aux mesures qui seront prises pour assurer l'ordre public.

A ce sujet, le Gouvernement s'est montré tout particulièrement soucieux d'obtenir de la Législation nouvelle des moyens efficaces pour s'opposer au port et à l'usage des armes dans les manifestations, de façon à assurer l'ordre et la tranquillité publiques en même temps que l'exercice régulier des droits et prérogatives de l'Etat.

C'est ainsi que certaines des dispositions contenues dans le rapport Chauvin seront proposées à l'agrément des députés. D'autres mesures viendront, d'autre part, les renforcer et les préciser, par exemple, comme il a déjà été annoncé, auront la faculté d'interdire les manifestations publiques ou privées de nature à porter atteinte à la tranquillité publique. (Lire la suite page 2.)

La question financière et les ligues

M. Marcel Régnier, ministre des Finances, a exposé au Conseil la situation financière. Etant données les circonstances présentes, le Gouvernement a décidé de faire appel au patriotisme de la Chambre pour lui demander la discussion immédiate de sa politique financière. Après un exposé de M. Léon Bérard, garde des Sceaux, et de M. Paganon, ministre de l'Intérieur, le Gouvernement s'est mis d'accord sur les dispositions essentielles du rapport Chauvin pour garantir la sécurité et la tranquillité publiques.

Le maintien de l'ordre dans le pays

Le ministre de l'Intérieur, en outre, fait connaître à ses collègues les nouvelles mesures prises et les nouvelles instructions données aux préfets pour assurer le maintien de l'ordre dans le pays.

Les incidents de Limoges

Le garde des Sceaux et le ministre de l'Intérieur ont rendu compte au Conseil de l'état des informations et enquêtes qui se poursuivent à propos des incidents de Limoges.

Dans la haute magistrature

M. Léon Bérard a soumis à la signature du Président de la République, des décrets par lesquels M. Gazier, avocat général près la Cour de cassation, est nommé conseiller à la Cour de cassation en remplacement de M. Costel, admis à la retraite et nommé conseiller honoraire, et M. Lyon-Caen, avocat général près la Cour d'appel de Paris, est nommé avocat général près la Cour de cassation.

La composition de la délégation française à la Conférence navale

Le Conseil, sur la proposition de M. François Piétri, ministre de la Marine, a fixé la composition de la délégation française à la conférence navale qui s'ouvrira à Londres le 6 décembre. Sont désignés comme délégués: MM. Corbin, ambassadeur de France à Londres, le vice-amiral Robert, inspecteur général des forces de la Méditerranée, membre du Conseil supérieur des forces de la marine; Cardé, gouverneur général honoraire des colonies; délégués adjoints: MM. Roger Cambon, ministre plénipotentiaire, conseiller à l'ambassade de France à Londres; le contre-amiral Decoux, de l'état-major général de la marine.

De nouveaux timbres pour la Guadeloupe



A l'occasion du tricentenaire du rattachement des Antilles à la France, l'administration des Postes, Télégraphes et Téléphones a fait émettre différents timbres. Celui du haut représente le cardinal de Richelieu et celui du bas retrace un des épisodes de la conquête de la Guadeloupe.

Les répercussions des sanctions en gare de Modane



A la gare de Modane, douane française entre la France et l'Italie, des trains entiers de marchandises sont encore en souffrance. Ce sont les derniers envois en transit de produits dont l'exportation en Italie est désormais interdite. (Ph. N.Y.T.)

L'ÉTAT DE SIÈGE AU BRÉSIL



PERNAMBUCO, OU DES CAMIONS DE LA POLICE ET DE L'ARMÉE PATROUILLERENT DANS LES RUES. (Ph. N.Y.T.) Un signal, d'autre part, qu'il y avait eu de nombreux morts parmi les rebelles, qui sont retranchés à Pontal. On annonce aussi que les troupes fé-

A nos petits lecteurs

Chers enfants, le JOURNAL DE ROUBAIX a pensé à vous; il va vous distraire, vous amuser, vous instruire un peu... Chaque jeudi, vous trouverez dans votre journal un « Coin » qui vous sera spécialement réservé. Aimez-vous les mots pour rive, les contes, les mots croisés, les rébus, les histoires en images ?

LISEZ DEMAIN
"Le Coin des Enfants"